

Le 23 avril 2009

Monsieur Patrick LANSON
110 rue des Blancs Vilains
93100 Montreuil

LETTRE DE MISSION

Entre Monsieur LANSON, Dirigeant de la Société Lanson Gastronomie et la Société Khépri Finance représentée par Mme Evelyne Revellat, du Groupe Arkaniissim Finance.

Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous exposant votre projet de cession d'entreprise.

Vous nous avez questionnés sur les conditions dans lesquelles nous pourrions vous accompagner dans ce projet pour en assurer le financement.

Suite à une brève analyse préalable de notre part, nous vous confirmons bien volontiers notre engagement à respecter une totale confidentialité sur cette affaire, et vous proposons ci-après les modalités de notre intervention.

Définition et contenu de la mission :

Notre mission portera sur la conduite à vos côtés des négociations en vue de la réalisation de la transaction. Notre intervention s'articulera de la façon suivante :

1. Recherche de l'organisation financière et patrimoniale pour choisir les options optimum pour votre départ en retraite :

Dans un premier temps, nous définirons ensemble les paramètres fondamentaux du projet notamment :

- Evaluation de l'entreprise,
- Analyse et résolution des problématiques de l'actionnariat,
- Analyse des bilans,
- Etablissement du dossier de présentation pour le repreneur.

Cette phase suppose de votre part une communication totale de toutes les informations qui nous sembleraient utiles.

2. Préparation de l'entreprise à la vente :

- Organisation du bilan,
- Participation à l'élaboration du protocole et des actes.

3. Négociation de la cession :

Nous vous assisterons éventuellement, si vous le souhaitez dans vos négociations avec votre repreneur.

Cette phase comprend :

- Mise en forme définitive du Business Plan, élément essentiel de valorisation de l'entreprise,
- Formulation d'une lettre d'intention,
- Si cette dernière est acceptée, organisation et mise en place des différents audits si nécessaires, avec votre comptable ou un comptable nommé par nos services,
- Formulation des termes détaillés devant servir à la base de rédaction des protocoles (protocole d'acquisition et modalités de règlement du prix, garanties d'actif et de passif concédées par le cédant, contre-garanties à obtenir, autres éventuels protocoles (pacte d'actionnaires si l'opération ne porte pas sur l'intégralité du capital social, contrat d'approvisionnement, contrat de remontée de compte-courant...)

Exclusivité :

La présente mission nous est consentie à titre exclusif.

Honoraires :

En contrepartie de nos services nous vous facturerons à hauteur de 12 000 Euros HT maximum. Dans ces conditions nous émettrons à votre encontre des factures au fur et à mesure des travaux accomplis, payables selon l'échéancier en annexe. Ces factures seront à valoir sur la somme de 12 000 € mentionnées ci-dessus. Il est entendu que toute facture émise par nos soins avec votre accord est due. Néanmoins, vous avez la faculté d'interrompre ou suspendre la mission à tout moment. Dans ce cas les seules sommes qui nous resteront dues correspondront aux factures émises.

Ces forfaits ne comprennent ni les frais de déplacement et d'hébergement du ou des intervenants, ni les éventuels frais de documents et de supports.

Ces frais sont toujours facturés à part et engagés après votre confirmation écrite d'accord. Les frais de déplacements nous seront remboursés sur justificatifs.

Cette mission sera traitée soit par moi-même et/ou par un ou deux consultants de notre Cabinet, selon nos conditions générales d'intervention dont vous trouverez un exemplaire en annexe de la présente.

J'en resterai cependant le seul maître d'œuvre et votre interlocuteur unique dans toutes les phases d'exécution du contrat.

Durée :

La mission, valable à compter du jour de la signature de la présente, aura une durée indéterminée jusqu'à la clôture de la transaction.

Portée de la Mission :

La Mission n'inclura pas les tâches et responsabilités dévolues à des conseils juridiques, fiscaux, notariaux ou à des auditeurs dans des opérations similaires.

KHEPRI FINANCE mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour apporter conseil et assistance dans la réalisation de la Mission, mais ne peut cependant pas s'engager quant au résultat de la Mission et ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à son succès entier ou partiel.

Toute difficulté d'exécution des présentes relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

SYNTHESE DE LA MISSION

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

- ☒ Audit financier
- ☐ Assistance au placement financier, intermédiation
- ☐ Analyse de portefeuille
- ☒ **Aide administrative et juridique**
- ☐ Suivi régulier de patrimoine et produits financiers externes
- ☒ **Transmission de l'entreprise**
- ☐ Organisation de la succession

OBJECTIFS DU CLIENT classés par ordre d'importance

- ☒ Mise en place d'un PEE
- ☒ Assistance aux négociations en vue de la réalisation de la cession
- ☒ Suivi et consolidation financière et patrimoniale des dirigeants
- ☒ Autre : ...

TYPOLOGIE DU CLIENT

Client personne morale ☒ Client personne physique

PRECISIONS : MISSIONS COMPLEMENTAIRES / SECONDAIRES

Organisation patrimoniale concernant les modalités de participation et d'intéressement des actionnaires de l'entreprise.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Audit	Intermédiation	Suivi régulier & veille technologique
✓ Prise d'informations ✓ Présentation d'une pré-étude ✓ Réalisation de l'étude ✓ Présentation des conseils & préconisations ✓ Analyse stratégique	✓ Prise d'informations ✓ Etude & recherche des produits financiers ✓ Présentation des solutions retenues ✓ Recherche d'investisseurs et levées de fonds	✓ Assistance régulière et suivi du patrimoine ✓ Veille sur l'évolution des résultats des produits ✓ Réponses aux questions & attentes du client ✓ Intermédiation négociation

SUITE/SUIVI ENVISAGE (si nécessaire ou fondé)

MODALITES D'INFORMATION DU CLIENT

Emission de conditions particulières
Point de compte client régulier
Tout mode d'information numérique

DEVIS ET MODE DE PAIEMENT

Nature de la rémunération

- ☒ Audit : Honoraires
☒ Intermédiation : Commissions
☒ Suivi personnalisé : Abonnement

HONORAIRES - ECHEANCIER

CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT (étapes indicatives susceptibles d'être modifiées en fonction des réactions de nos interlocuteurs et de la conjoncture)

Montant prévisionnel HT :	Acompte :	Date du 1^{er} acompte :
12 000 Euros HT (2000 € par mois sur 6 mois)	2000 € HT	23 avril 2009 (Acompte constitution dossier facture jointe)
	Appels de fonds :	
	2 000 € HT	
	2 000 € HT	
	2 000 € HT	
	2 000€ HT	
	2 000 € HT	

* Nota : il est entendu qu'à tout moment l'équipe Arkanissim peut intervenir à la demande de la Société Lanson Gastronomie sur des points complémentaires de cette opération. Dans ce cas un devis complémentaire sera établi par Arkanissim.

DATE ET SIGNATURE

Bon pour accord :

Si les termes de cette proposition vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente, revêtu de la mention manuscrite "*bon pour mission dans les conditions ci-dessus*", datée et signée.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous assister dans ce projet et de défendre au mieux vos intérêts. Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Fait le,

en deux exemplaires

Evelyne REVELLAT
Société KHEPRI Finance

Patrick LANSON

NOS CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

AGREMENTS et GARANTIES PROFESSIONNELLES

Le demandeur / client reconnaît avoir reçu la fiche d'information légale comprenant les informations du conseiller et son entreprise ci-jointe.

Le conseiller dispose des informations patrimoniales et financières client ou d'une lettre de sa part, stipulant son refus de fournir tout ou partie des informations demandées (Le client reconnaît alors avoir été averti des conséquences d'un tel refus).

Vous avez choisi de confier la mission à un professionnel réglementé et contrôlé, les éléments ci-dessous sont contractuels et seuls les professionnels dûment accrédités peuvent vous présenter ces agréments :

Responsabilité Civile Professionnelle

Souscrite auprès de COVEA RISKS

Pour un montant de : 2.500.000 €

Numéro de police 114.240.090 adhérent : 226591

Garantie Financière

Souscrite auprès de COVEA RISKS

Pour un montant de : 115 000 €

Numéro de police :14.240.090 adhérent : 226591

Associé : ArkaniSSim Finance / 20 %

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Réglementation

- Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financier : **Agrément AMF n° ECCIF056770** et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF sous le numéro : **E001371**
- Démarchage bancaire et financier n° **2081142652MY**
- Société intermédiaire en assurance de type « A » inscrite à l'ORIAS sous le n° **07 034 134** www.orias.fr, placé sous le contrôle de l'ACAM : 63 rue Taitbout, 75009 Paris
- Agent immobilier, carte délivrée par la préfecture de CRETEIL n° **08-042**

Partenaires – Compagnies – Fournisseurs

Etablissements financiers (Démarchage / Intermédiation)

- Rothschild - UFG – Nord Europe Private Equity – Cortal – Gerer – ERES – Sigma – Aurel Level – A+ Finance - Perial

Compagnies d'Assurance (Démarchage / Intermédiation)

- Fortis – Skandia – Cardiff – Assurances Saint Honoré – Swiss Life - Generali

Promoteurs (Démarchage / Intermédiation)

- Groupe MLM – BAMA – Alain Crenn – Pierreval – Réside Etudes (liste non exhaustive).

HONORAIRES PRATIQUES

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 55% de ceux-ci. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à ArkaniSSim Finance. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

- Honoraires de suivi personnalisé, gestion administrative : fixés contractuellement,
- Honoraires d'audit Patrimonial : suite à un devis accepté,
- Honoraires d'analyse Patrimoniale : remboursés si des préconisations sont suivies.

Honoraires d'accompagnement en entreprise au temps passé sur la base de 1250 € / jour :

- ☐ Porteur de projet 110 € TTC/heure
- ☐ Entreprises de 1 à 10 personnes 220 € HT/heure
- ☐ Entreprises de plus de 10 personnes 330 € HT/heure

- ☐ Abonnement et service SVP selon temps passé mensuel : de 40 €, 70 €, 100 €, 500 € / mois

Missions d'analyse, diagnostic et recherche de solutions au temps passé sur la base de 1250 € / jour :

- ☐ Bilan et analyse patrimoniale avec stratégie entreprise,
- ☐ Placement de trésorerie, allocation d'actifs,
- ☐ Stratégie de rémunération dirigeant et salariés (participation, intéressement, art.83),
- ☐ Diagnostic et stratégie d'épargne retraite,
- ☐ Salarié ou TNS, choix du statut,
- ☐ Choix du statut pour le conjoint participant à l'activité de l'entreprise,

Missions d'analyse, diagnostic et recherche de solutions au forfait :

- ☐ Etude comparative mode de rémunération, prime / dividende / salaire : 3000 € HT
- ☐ Bilan prévisionnel de retraite, jusqu'à la liquidation, 1600 € HT à 5000 € HT
- ☐ Inventaire des droits acquis et édition d'un bilan, 734 € HT
- ☐ Actualisation du bilan prévisionnel de retraite (personne physique), 150 € HT

EXCLUSIVITE

Notre collaboration implique l'exclusivité de toute notre mission.

CONFIDENTIALITE

Nous nous engageons à conserver la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations (activité, organisation, stratégie...), que nous communiquons l'Entreprise.

DEONTOLOGIE

Déontologie, secret professionnel : Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.
Nous nous interdisons toute approche vis-à-vis de la transaction en cours.

HONORAIRES FIXES

Ils sont établis sur la base d'un forfait qui tient compte de l'importance des moyens mis en œuvre et de la difficulté de la recherche.
Conformément aux usages établis dans les sociétés de service, ces honoraires sont payables à réception de facture selon les modalités de l'échéancier joint.

Nos honoraires couvrent l'intégralité de notre mission depuis l'étude, la mise en œuvre jusqu'à l'aboutissement de l'intermédiation et de la transaction.

Si dans le cadre de cette mission, d'autres missions que celles initialement prévues étaient décidées, chaque nouvel engagement ferait l'objet d'une facture complémentaire.

FRAIS INHERENTS A LA MISSION

Ces frais sont toujours facturés à part et engagés après votre confirmation écrite d'accord. Les frais de déplacements nous seront remboursés sur justificatifs.

ARRET DE LA MISSION

Dans le cas d'une éventuelle interruption de la mission, le solde de nos honoraires sera établi sur la base du temps passé, les sommes déjà facturées restant dues.